



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} septembre 2010
Français
Original : anglais/russe

Soixante-cinquième session

Point 70 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coopération internationale
et coordination des efforts déployés pour étudier
et atténuer le plus possible les conséquences
de la catastrophe de Tchernobyl**

Recherche d'une efficacité optimale dans l'action internationale entreprise pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en application de sa résolution 62/9 sur le renforcement de la coopération internationale et la coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, résolution dans laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général de lui présenter un rapport où figurerait une évaluation détaillée de la suite qui aurait été donnée à cette résolution.

Ce rapport présente une analyse à mi-parcours du plan d'action des Nations Unies à l'horizon 2016 pour le relèvement des régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl. Il souligne l'importance de la coopération interinstitutions en cours, notamment dans le cadre du Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl, et donne un aperçu du rôle du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui assure la coordination des activités interinstitutions

* A/65/150.



consacrées à la mise en œuvre de la Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées (2006-2016). En conclusion, le rapport indique que les organismes des Nations Unies s'emploient à favoriser le développement à long terme de ces régions et souligne qu'il demeure nécessaire de poursuivre les efforts de développement communautaire et de fournir une information exacte aux populations touchées. Les annexes offrent une mise à jour de l'action menée par les trois pays le plus directement intéressés – Bélarus, Fédération de Russie et Ukraine – pour faciliter le relèvement des régions touchées.

I. Situation générale

1. Depuis 2006, les organismes des Nations Unies participent à la mise en œuvre de la Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées (2006-2016). En application de la résolution 62/9 de l'Assemblée générale, le PNUD a élaboré un plan d'action des Nations Unies à l'horizon 2016 destiné à servir de cadre concret de coopération durant la Décennie. Le projet de plan d'action a été approuvé en novembre 2008 par le Groupe de travail interinstitutions sur Tchernobyl, à l'occasion de l'atelier de programmation et de coordination de la troisième décennie de coopération aux efforts de relèvement après la catastrophe de Tchernobyl.

2. Ce plan d'action définit à l'intention des organismes des Nations Unies une vision commune et des actions prioritaires pour remédier aux séquelles de la catastrophe. Il s'appuie sur leur mandat et leurs compétences ainsi que sur un partenariat et une coopération solides avec les Gouvernements biélorussien, russe et ukrainien. On trouvera ici une analyse à mi-parcours dudit plan d'action.

3. Les gouvernements des trois pays les plus touchés ont consenti de gros efforts pour remédier aux conséquences de la catastrophe (on trouvera aux annexes I, II et III, respectivement, les rapports du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine). De leur côté, les organes, organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ont accompli d'importants progrès. Fort des constatations rassurantes du Forum sur Tchernobyl, le Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl s'emploie depuis son lancement, en avril 2009 à informer les populations locales dans un langage non technique accessible. Les actions de développement communautaire menées jusqu'ici dans les zones touchées affichent des améliorations encourageantes de la qualité de la vie des habitants. À la centrale nucléaire de Tchernobyl, on signale que les travaux de construction de la nouvelle enceinte de confinement (ou nouveau massif de protection) avancent, de même que la mise en place de l'infrastructure nécessaire à une gestion sûre à long terme des déchets radioactifs.

4. Il est admis par ailleurs que les conséquences sociales et économiques de l'accident de Tchernobyl continuent à peser sur la région touchée et que les communautés qui s'y trouvent ont encore besoin d'être soutenues. Les jeunes quittent la région, les investissements sont rares et la crainte de l'irradiation rend les produits locaux difficiles à commercialiser. La stratégie des organismes des Nations Unies consiste à poursuivre leurs concours aux gouvernements de la région touchée en vue de faire en sorte que d'ici à 2016, celle-ci réussisse à se débarrasser des stigmates de l'accident, que les communautés se mettent à jouer un rôle actif dans le développement local et à devenir maîtresses de leur vie et que les territoires touchés par la catastrophe retournent à la normale.

II. Coordination des activités des Nations Unies consacrées à Tchernobyl

5. Depuis 2004, le PNUD assure la coordination des activités consacrées à Tchernobyl dans l'ensemble du système des Nations Unies, l'Administrateur jouant le rôle de Coordonnateur des Nations Unies pour la coopération internationale en faveur de Tchernobyl, et le Service de coordination exerçant ses fonctions, de

gestion quotidienne des activités en la matière dans le cadre du Bureau régional du PNUD pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants.

6. Pour favoriser l'échange d'information et une meilleure coordination, le PNUD a organisé le 26 avril 2008 et le 19 novembre 2009 des réunions du Groupe de travail interinstitutions, qui ont été présidées respectivement par l'Administrateur associé du PNUD en 2008 et par l'Administrateur du PNUD en 2009. Dans un cas comme dans l'autre, l'assistance a été particulièrement nombreuse, dépassant les 70 participants dans 10 lieux différents. Deux organismes des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), étaient représentés à une réunion du Groupe de travail pour la première fois. Cette présence très large souligne à la fois l'impact durable de l'accident nucléaire de Tchernobyl et la volonté résolue des Nations Unies et d'autres organisations d'aider à venir à bout des problèmes qu'il a laissés.

7. En novembre 2008, le premier atelier de programmation et de coordination de la troisième décennie de coopération pour le relèvement de Tchernobyl a été accueilli au siège de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne. Il a attiré de hauts représentants, ayant rang de vice-ministre, des trois pays touchés par l'accident, ainsi que les coordonnateurs et représentants résidents des organismes des Nations Unies participant aux travaux consacrés à Tchernobyl. Les participants ont arrêté une démarche commune pour la mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies à l'horizon 2016 et du programme de la troisième décennie. Les débats ont montré combien l'aide internationale restait nécessaire pour faire face aux problèmes de la région touchée par la catastrophe, mais ils ont aussi révélé l'existence, tant à l'intérieur qu'en dehors du système des Nations Unies, d'une volonté enthousiaste de trouver des solutions d'avenir pour aider les populations locales et les gouvernements nationaux à surmonter ces problèmes.

8. Le 21 novembre 2008, avait lieu, à Vienne également, la réunion du Comité quadripartite de coordination, où siègent le Coordonnateur des Nations Unies et les ministres chargés des activités liées à Tchernobyl dans les trois pays les plus touchés. Les participants qui, outre les représentants des Gouvernements biélorusse, russe et ukrainien, comprenaient les coordonnateurs résidents des Nations Unies dans les trois pays et les représentants du Service de coordination des Nations Unies pour la coopération internationale en faveur de Tchernobyl, ont procédé à un échange de vues sur ce que l'on attend du système des Nations Unies comme rôle dans les efforts de relèvement et sur les mécanismes de coordination qui se sont révélés les plus efficaces.

III. Aide actuellement fournie par les Nations Unies

9. Dans le cadre de la mise en place du plan d'action pour Tchernobyl à l'horizon 2016, les équipes de pays des Nations Unies suivent, dans chacun des trois pays les plus touchés, une démarche axée sur le développement pour l'exécution des programmes. Leurs activités se répartissent en neuf grandes catégories : a) le Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl; b) le développement communautaire; c) les services consultatifs; d) l'infrastructure; e) la santé; f) l'atténuation des effets des rayonnements et la fixation de normes; g) la sûreté des réacteurs et la gestion des déchets nucléaires; h) la préparation aux situations d'urgence; et i) la sécurité de l'environnement.

A. Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl

10. Le programme du Réseau est conçu pour assurer la diffusion des conclusions du Forum de Tchernobyl sur les conséquences de l'accident nucléaire, y compris des conseils pratiques sur les modes de vie sains et productifs à l'intention des habitants des régions touchées du Bélarus, de la Fédération de Russie et d'Ukraine. Ce programme triennal, qui est doté d'un budget de 2,5 millions de dollars, est financé sur le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine et mis en œuvre par l'AIEA, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La diffusion des connaissances scientifiques de pointe au sujet des effets de l'accident sur la santé et sur l'environnement permettra de dissiper les idées fausses et donnera aux habitants les moyens de maximiser le relèvement économique et social de la région. Ledit programme a été officiellement lancé le 24 avril 2009 au siège du PNUD à New York.

11. En 2009 et 2010, les agents d'exécution du Réseau ont produit de très nombreux documents d'information pour divers acteurs locaux. Le Conseil scientifique du Réseau est un organe consultatif créé pour étudier les dossiers d'information et s'assurer que les données de fait qui y figurent sont exactes et à jour. Des activités de formation ont été engagées à l'intention des groupes d'acteurs locaux – enseignants, médecins, notables et représentants des médias.

12. L'AIEA recueille et diffuse information et données d'expérience sur les sujets liés à Tchernobyl. En février 2009, le séminaire régional de Moscou s'est interrogé sur la question du recours à l'Internet pour assurer cette diffusion. En juin 2009, un atelier organisé en Ukraine a été centré sur les besoins d'information des populations touchées par l'accident et du partage des connaissances entre les spécialistes de l'information. L'AIEA a examiné des documents sur la radioprotection et la sûreté radiologique et met au point des matériels accessibles en ligne sur son site Web. Elle a aussi publié un rapport donnant au public des renseignements sur les territoires touchés par l'accident et, en russe, celui du Forum de Tchernobyl, intitulé *Les conséquences de l'accident de Tchernobyl pour l'environnement et les moyens d'y remédier : vingt ans d'expérience*.

13. Fournir à l'intention des communautés touchées par l'accident des renseignements sur les risques qu'elles courent sur le plan de la santé est une activité prioritaire de l'OMS. Elle comprend l'examen de l'information disponible, la mise au point de matériels de formation « rayonnements et santé » et diffusion d'information à travers des activités d'éducation et de formation. En 2009 et 2010, l'OMS a organisé quatre ateliers à l'intention des personnels de santé des communautés touchées du Bélarus, de la Fédération de Russie et d'Ukraine. Les connaissances et compétences acquises à cette occasion aideront les personnels de santé à informer les populations touchées des risques dus aux rayonnements en les replaçant dans le contexte des autres risques pour la santé qui sont liés à l'environnement et aux comportements humains. Pour l'avenir, les activités de l'OMS comprendront la promotion de modes de vie sains et une évaluation des profils de risque à l'intention des populations des régions touchées par l'accident. À partir des résultats de l'étude des profils de risque, un dossier d'information adapté sera constitué et distribué aux personnels sanitaires et éducatifs et aux décideurs locaux.

14. Le PNUD a mis au point un dossier d'information sur l'incidence socioéconomique de la catastrophe, et les difficultés auxquelles les communautés doivent faire face actuellement, les possibilités qui s'offrent dans la région et les solutions qui ont fait leurs preuves sur le terrain. Au cours de l'année 2009, trois points d'accès à des technologies de l'information et des communications (TIC) ont été mis en place en milieu rural en Ukraine, et un autre dans la Fédération de Russie. Le PNUD a constitué un partenariat avec le Programme du Master affaires publiques de Science Po/Paris (Institut d'études politiques) sur la mise au point d'un système de contrôle de la sécurité humaine centrée sur les aspects psychologiques et comportementaux des populations des villes et villages touchés par l'accident. À l'échelon sous-régional, le PNUD a pris la tête des opérations en organisant deux séminaires de formation à l'intention des représentants des médias et journalistes, qui ont eu lieu en 2009 en Ukraine et en 2010 dans la Fédération de Russie. Les journalistes biélorussiens, russes et ukrainiens qui y ont participé avaient pour formateurs des experts de premier plan de l'AIEA, du PNUD, de l'UNICEF et de l'OMS. La mise en œuvre de projets communautaires à petite échelle et de formations à des modes de vie sains a débuté en 2010.

B. Développement communautaire

15. Au Bélarus, le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP ont commencé à mettre en œuvre un projet triennal destiné à renforcer la sécurité des populations des communautés touchées par l'accident des districts de Slavgorod, Tchetchersk, Bragin, Stoline et Louninets. Financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, ce projet vise à accroître les revenus des paysans en leur faisant adopter des innovations agricoles et en veillant à ce que leurs produits respectent les normes de sûreté radiologique. Pour les questions de santé, il s'agit de promouvoir des modes de vie sains chez les femmes enceintes, les jeunes mères et leur famille. De plus, l'accent est mis sur le diagnostic précoce du cancer du sein et l'amélioration des compétences des personnels locaux de santé en ce qui concerne les conditions d'une maternité, d'une paternité et d'une enfance saines.

16. En Ukraine, le PNUD applique un mode de développement localisé à l'appui des actions communautaires destinées à améliorer les équipements d'infrastructure, les approvisionnements en eau et en gaz et l'accès aux TIC au niveau local. Cette démarche a été essayée d'abord dans les régions touchées par l'accident et étendue par la suite à l'échelle nationale dans le cadre d'un programme commun Union européenne (UE)/PNUD. Elle est désormais suivie dans 43 villages touchés, répartis entre plusieurs districts. En 2008, le Bureau du PNUD en Ukraine et le programme des Volontaires des Nations Unies ont lancé un projet triennal sur l'insertion sociale et l'engagement citoyen des jeunes d'Ukraine, dans les zones rurales des régions de Kiev, Zhytomyr, Tchernihiv et Rivne. Les 300 jeunes et plus qui se sont portés volontaires pour participer à la réalisation de projets dans 20 centres ruraux de jeunes ont mené à bien plus de 35 projets communautaires.

17. Le Bureau du PNUD en Ukraine a réuni chaque année le Forum de développement économique de Tchernobyl, qui a servi de tribune aux entreprises et aux autorités et communautés locales pour des échanges de vues sur une stratégie commune de redressement de l'économie locale. Le PNUD a aussi facilité l'établissement de partenariats innovants entre les autorités locales des régions touchées et leurs homologues d'États membres de l'UE. En 2009, 19 accords de

partenariat ont été signés par les administrations régionales de Pologne et d'Ukraine. De plus, en Ukraine, le Programme de relèvement et de développement du PNUD a collaboré avec la Société ukrainienne de l'Université d'Oxford et l'Université nationale de « l'Académie de Kiev-Mohyla » à un programme de formation de volontaires. Chaque année, une dizaine d'étudiants de l'Université d'Oxford participent à des activités communautaires.

18. Le Bureau du PNUD au Bélarus a inauguré le mode de développement localisé évoqué plus haut dans les districts touchés par l'accident de Vetka, Buda-Kosheliova, Zhitkovitchi et Khoïniki, en s'attachant au renforcement des capacités de développement des communautés locales et à l'autonomisation de la population afin qu'elle participe à leur relèvement social et économique. Ce projet viendra soutenir une coopération mutuellement avantageuse entre les communautés rurales et les autorités locales, qui a pour ambition de répondre aux besoins prioritaires des zones touchées par la catastrophe. Plus de 30 projets seront ainsi réalisés sous l'impulsion des communautés intéressées dans des localités rurales.

19. Le Bureau de l'UNICEF en Ukraine travaille à la création de centres familiaux dotés d'équipements récréatifs dans les communautés touchées de la province de Rivne, et il a mis en œuvre des projets de « villes amies des enfants » tant au Bélarus qu'en Ukraine, auxquels il faut ajouter des projets communautaires de réadaptation et éducation des enfants handicapés dans la région de Gomel.

C. Services consultatifs

20. Le Bureau du PNUD en Ukraine offre au Gouvernement un appui permanent sous forme de conseils et l'aide à formuler une stratégie de développement tournée vers l'avenir. L'élaboration d'un cadre juridique complet en vue de la révision du zonage des territoires touchés demeure l'une des tâches prioritaires. L'alignement des frontières de zone sur les niveaux actuels d'intensité des rayonnements aidera à lever les restrictions imposées sur les activités économiques et autres là où elles seraient normalement possibles et encouragera de nouveaux investissements.

D. Coopération sous-régionale

21. Le Service chargé au PNUD de coordonner la coopération internationale pour les Nations Unies en faveur de Tchernobyl s'est employé à renforcer la coopération sous-régionale, en particulier entre les équipes du PNUD travaillant dans les zones touchées du Bélarus, de la Fédération de Russie et d'Ukraine. Il a continué à créer des synergies dans ces trois domaines prioritaires que sont l'information, les services consultatifs et le développement communautaire. Les trois dernières conférences annuelles sous-régionales des équipes du PNUD travaillant sur ce problème ont eu lieu, respectivement, en janvier 2008 à Moscou, en mars 2009 à Minsk et en février 2010 à Kiev.

22. Reproduire les meilleures pratiques observées dans des secteurs qui se trouvent devant problèmes de développement aussi considérables que les régions touchées par l'accident de Tchernobyl demeure une priorité de la coopération sous-régionale. Les territoires qui entourent l'ancien site nucléaire de Semipalatinsk, au Kazakhstan, sont aux prises avec des difficultés semblables à celles des zones touchées par l'accident, qui sont liées à la pauvreté, à des niveaux de vie très

insuffisants, au manque de services sociaux et de possibilités de création de revenus, en particulier dans les établissements ruraux, ainsi qu'aux craintes suscitées par les rayonnements. L'équipe du PNUD pour Tchernobyl s'est rendue à deux reprises, en novembre 2008 et juin 2009, en mission au Kazakhstan pour un échange d'informations avec celle du programme de Semipalatinsk.

E. Infrastructure

23. En 2006, la Banque mondiale a lancé un projet de relèvement après la catastrophe de Tchernobyl d'un coût de 50 millions de dollars, qui vise à fournir à la population locale des services de chauffage et d'eau chaude d'un meilleur rendement énergétique et fiables. Le volet rendement énergétique de ce projet comprend la mise à niveau ou le remplacement du matériel de production et de distribution de chaleur et l'amélioration de l'isolation thermique et de l'éclairage des bâtiments publics. Le volet raccordement des logements au gaz permet aux particuliers de se raccorder au réseau existant de distribution de gaz pour améliorer la fourniture de chauffage et réduire l'emploi de combustibles sales, et notamment de ceux qui risquent d'avoir été contaminés par des matières radioactives. Il est prévu que 3 000 maisons individuelles environ seront ainsi raccordées au réseau de gaz naturel. À la demande du Gouvernement biélorussien, la Banque mondiale a monté un prêt supplémentaire de 30 millions de dollars pour financer de nouvelles activités d'amélioration du rendement énergétique et de raccordement des logements au gaz naturel dans les districts touchés.

24. Le projet d'alimentation en eau et d'assainissement de la Banque mondiale, qui est doté d'un budget de 60 millions de dollars approuvé en septembre 2008, vise à accroître l'efficacité, la qualité et la viabilité à long terme des services d'alimentation en eau et d'assainissement dispensés à 1,7 million d'habitants de 20 districts du Biélorus englobant les zones touchées par l'accident de Tchernobyl.

F. Santé

25. Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants est l'organe expressément mandaté par l'Assemblée générale pour évaluer scientifiquement les niveaux d'exposition aux sources de rayonnements ionisants et leurs effets. En collaboration avec des scientifiques biélorussiens, russes et ukrainiens, le Comité a mis à jour son évaluation phare de 2000¹ des effets sur la santé de l'irradiation provoquée par l'accident à l'aide d'informations scientifiquement vérifiées depuis lors. Le Comité a présenté ses conclusions en 2008 à l'Assemblée², et les annexes scientifiques sur lesquelles celles-ci s'appuient vont faire l'objet d'une publication des Nations Unies destinée à la vente.

26. Bien que l'on dispose à présent d'une grande quantité de données nouvelles issues de travaux de recherche, les principales conclusions qui s'en dégagent quant à l'ampleur et la nature des effets des rayonnements sur la santé concordent avec les

¹ Voir A/55/46.

² Voir A/63/46.

rapports présentés par le Comité en 1988³ et 2000. En substance, les personnes exposées encore enfants à l'iode radioactif libéré par l'accident et les membres des équipes d'intervention et de secours fortement irradiés courent un risque accru de subir des effets induits par les rayonnements. La plupart des habitants de la région, qui avaient été irradiés à des degrés comparables ou deux ou trois fois supérieurs à la dose annuelle correspondant à la radioactivité naturelle, n'ont pas à craindre de conséquences graves pour leur santé.

27. Des prédictions reposant sur des modèles avaient été publiées au sujet des hausses possibles de l'incidence des cancers solides dans l'ensemble de la population mais, faute d'avoir été bien présentées, elles avaient créé la confusion dans l'opinion. Le Comité a décidé de ne pas recourir à des modèles pour projeter les chiffres absolus relatifs aux effets des rayonnements sur les populations exposées à de faibles doses, en raison d'incertitudes inacceptables dans les prédictions.

28. Le Comité a observé qu'il était souvent difficile à l'opinion comme aux médias de bien voir que les risques dus aux rayonnements, tout en étant graves pour quelques groupes exposés, n'étaient pas, pour l'ensemble de la population, aussi importants du point de vue de la santé qu'on ne le décrivait fréquemment représentés. Exception faite des décès précoces parmi les membres des équipes d'urgence, qui étaient imputables à un syndrome aigu d'irradiation, et la faible proportion de cancers de la thyroïde qui étaient mortels, le Comité a constaté qu'il n'était pas possible d'imputer le moindre décès particulier à l'irradiation dû à l'accident.

29. Dans le cadre de ses travaux en cours, le Comité va poursuivre l'évaluation des données pertinentes pour disposer d'une base scientifique sur laquelle fonder une intelligence plus claire des effets de la radioexposition sur la santé. Depuis 1986, l'OMS participe à l'évaluation et à l'atténuation de l'impact de l'accident sur la santé à travers un certain nombre de projets, parmi lesquels le projet international relatif aux effets de l'accident de Tchernobyl sur la santé, achevé en 1996, l'étude du cancer de la thyroïde chez les enfants touchés par l'accident, le projet de télémédecine et le projet de banque de tissus. Cette organisation a joué un rôle clef dans les travaux du Forum de Tchernobyl, qui ont abouti à un rapport de référence sur les effets de l'accident de Tchernobyl sur la santé⁴.

30. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), qui relève de l'OMS, assure la coordination du projet intitulé « Programme de recherche sur les conséquences sanitaires de Tchernobyl », qui est financé par la Commission européenne et comprend la constitution d'un groupe pluridisciplinaire d'experts chargés de recenser et classer par ordre de priorité les études susceptibles d'être faites, juger de leur faisabilité, de leur efficacité par rapport à leur coût et de leurs chances de succès et de fournir un programme bien motivé et très complet de recherches stratégiques à consacrer ultérieurement à la santé. Un mécanisme de financement à long terme, semblable à l'initiative prise quelques années après les expositions à la première bombe atomique, y est suggéré. Le Centre recherche pour ce projet la participation active et des apports des chercheurs, des différentes parties

³ Voir A/43/45.

⁴ http://www.who.int/ionizing_radiation/chernobyl/en/.

prenantes et des membres du public durant l'élaboration du programme de recherches stratégiques, qui sera présenté à la fin de 2010.

31. En mars 2008, l'UNICEF a lancé à Tchernobyl une édition spéciale de sa publication intitulée *Savoir pour sauver* et en a distribué 35 000 exemplaires parmi les communautés du Bélarus, de la Fédération de Russie et d'Ukraine qui avaient été touchées par l'accident. Cette version a été coéditée par l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP et l'Organisation internationale des migrations (OIM). En 2009, 13 affiches présentant l'essentiel de l'information contenue dans des chapitres de l'édition spéciale de *Savoir pour sauver* parue au Bélarus ont été imprimées et diffusées. Elles donnent des renseignements sur la sûreté radiologique, la planification de la famille, la maternité sans risque, le développement et la nutrition de la prime enfance, l'assistance aux enfants handicapés et aux mères dans la période prénatale, la prévention des traumatismes chez l'enfant et de l'infection par le VIH.

32. En 2008 et 2009, l'UNICEF a mené une enquête sur ce que les familles savaient des soins à donner aux enfants et de leur développement dans les zones contaminées des trois pays, ce qui lui a permis de clarifier un très grand nombre d'idées fausses sur le sujet.

33. L'UNICEF soutient la campagne d'information sur l'art et la manière d'élever et d'éduquer ses enfants à l'intention des jeunes des régions touchées par l'accident. C'est au Bélarus, dans la région de Brest, que des programmes et manuels éducatifs ont été élaborés dans le cadre d'un projet quadriennal sur les aptitudes utiles dans la vie quotidienne et les modes de vie sains. Dans le district de Louninets, 11 nouveaux centres de documentation et d'information offrent des matériels tant sur Tchernobyl que sur les modes de vie sains.

34. Au Bélarus, l'UNICEF prête son concours pour l'amélioration des services de protection de l'enfance et de soins accueillant les jeunes, et pour le renforcement des capacités des médecins en matière de soins intensifs aux nouveau-nés. Dans le cadre du projet « Enfants de Tchernobyl », financé par la Commission européenne, du matériel médical sera livré à 15 centres hospitaliers dans un certain nombre de districts et régions. Cinq centres de santé ont été ouverts à l'intention des jeunes, pour améliorer leur accès aux services et conseils médicaux. Plus de 100 travailleurs sociaux, médecins et enseignants de six régions touchées par l'accident ont reçu une formation afin de pouvoir travailler avec les familles pour prévenir l'abandon d'enfants.

35. En Ukraine, l'UNICEF s'emploie à améliorer les services de soins médicaux à l'intention des mères et des enfants des zones contaminées. Plus de 300 agents de santé ont été formés aux soins prénatals, néonataux et pédiatriques et à la lutte contre les infections. Quinze hôpitaux régionaux ont été certifiés « amis des bébés et des familles », et du matériel de survie pour les nouveau-nés a été fourni à 10 hôpitaux régionaux. En Ukraine également, l'UNICEF aide à la mise en place de centres familiaux qui dispensent des services de base très complets aux familles vulnérables et aux familles avec enfants ayant des besoins spéciaux. Dans le cadre des centres familiaux, une « école des pères » a été organisée en vue d'amener ces derniers à s'occuper davantage des enfants, des soins à leur donner et de leur éducation. Le dispensaire créé à l'intention des jeunes dans la ville de Tchernihiv dessert à présent un millier d'adolescents par an. À la fin de 2010, cinq nouveaux dispensaires offriront des services de soins de santé aux jeunes des régions d'Ukraine touchées par l'accident de Tchernobyl.

36. Depuis 2006, l'UNICEF a fait de l'iodation universelle du sel l'un des éléments clefs de ses actions de sensibilisation. En octobre 2007, le Parlement biélorussien a modifié sa loi sur la sécurité des aliments pour y introduire le principe de l'iodation universelle du sel afin de lutter contre les affections dues à la carence en iode, et a révisé la législation nationale pour l'aligner sur les dispositions nouvelles de la loi; de ce fait, un dispositif national de contrôle de la qualité du sel iodé et des quantités disponibles dans le commerce de détail est à présent en place. Les activités de l'UNICEF ont aidé à faire plus largement connaître l'impact des carences en iode sur le développement de l'enfant. Des programmes locaux de prévention de ces carences ont été adoptés dans les régions de Rivne et Vinnitsa, et un programme est en cours d'élaboration dans celle de Tchernihiv.

37. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge continue, avec les sociétés nationales des trois pays, à appliquer le Programme d'aide humanitaire et de réadaptation en faveur des victimes de Tchernobyl, en assurant la détection des cancers et autres pathologies de la thyroïde et en s'attachant à répondre aux besoins essentiels de la population touchée en matière de santé. L'année 2010 marque le début d'une intégration progressive de ce programme aux systèmes nationaux de soins de santé, destinée à en assurer la viabilité à long terme.

38. Dans le cadre dudit programme, six laboratoires itinérants de diagnostic desservent les zones reculées des régions de Brest, Gomel et Mogilev au Bélarus, de Rivne et Zhytomyr en Ukraine et de Briansk dans la Fédération de Russie, où ils desservent quelque 90 000 personnes par an. Les examens de dépistage effectués en 2009 ont permis de détecter 40 890 pathologies de la thyroïde et de diriger 12 873 patients sur des établissements médicaux spécialisés pour des explorations approfondies. La même année, il y a eu 178 cas de cancer de la thyroïde confirmés. Pour traiter le stress et l'anxiété de la population contaminée, le programme est centré sur le soutien psychosocial. Tous ces efforts contribuent à des modes de vie plus sains et aident à combattre, notamment, l'abus d'alcool et de drogues. En 2009, des examens de dépistage du cancer du sein et des activités de prévention du VIH ont en outre été inaugurés au titre du programme.

39. Au Bélarus, le PNUD a réalisé un projet de « Santé familiale », financé par l'AID des États-Unis, qui était centré sur l'éducation radioécologique des spécialistes des soins de santé, de femmes enceintes et mères allaitantes, futurs pères, enseignants et élèves du secondaire des régions touchées par l'accident. Un centre d'information et d'orientation a été installé sous le nom de « Dialogue », pour offrir des consultations sur des problèmes ayant trait à la santé. Dans le cadre du projet, des lignes directrices ont été élaborées, des matériels de formation et un film ont été produits, sur les modes de vie sains, la santé pendant la grossesse, l'accouchement et les soins à donner aux enfants. Les activités mises en œuvre à ce titre ont permis d'améliorer les connaissances et les compétences des personnels dispensant des soins de santé et des enseignants, ainsi que de sensibiliser les jeunes aux modes de vie sains.

40. Depuis 2009, le PNUD travaille au Bélarus à l'installation d'un centre scientifique et technique international des pathologies de la thyroïde, dans le cadre de l'opération financée par la Commission européenne. Ce centre est appelé à : a) dispenser des services de soins médicaux aux catégories les plus vulnérables de la population touchée par la catastrophe de Tchernobyl; b) assurer une surveillance

continue des patients actuellement sous observation et des groupes à risque; c) mettre au point un programme scientifique d'échange de connaissances et d'expertise entre les spécialistes nationaux et internationaux; et d) offrir des séminaires éducatifs et mettre au point des matériels didactiques sur l'impact des rayonnements ainsi que des mesures préventives contre le cancer de la thyroïde.

G. Atténuation des effets des rayonnements et fixation de normes

41. L'atténuation des conséquences de Tchernobyl aura été l'une des priorités du programme de coopération technique mené par l'AIEA au Bélarus, dans la Fédération de Russie et en Ukraine. Diverses solutions concrètes ont été proposées pour atténuer quelques-uns des effets des retombées de l'accident de Tchernobyl dans les zones touchées.

42. L'AIEA continue à prêter son concours au Bélarus pour la remédiation des zones contaminées et, à travers son programme régional, offre un soutien radiologique aux trois pays pour la réhabilitation des régions touchées par l'accident. En particulier, elle a dispensé à des spécialistes nationaux une formation à l'utilisation du logiciel de l'Agence aux fins d'une optimisation des stratégies de remédiation. Ce logiciel peut servir à définir des formules nationales de stratégie de remédiation, optimisées et harmonisées avec les normes de sûreté et les bonnes pratiques internationales. Il permet de mieux comparer les stratégies des différents pays touchés. Plusieurs ateliers régionaux ont été consacrés aux innovations techniques intéressant la remise en état des zones contaminées par des polluants inorganiques.

H. Sûreté des réacteurs et gestion des déchets nucléaires

43. L'accident de Tchernobyl a déclenché une coopération de grande ampleur avec l'Ukraine pour l'aider à construire un nouveau sarcophage autour du réacteur endommagé. Géré par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), le Fonds pour la réalisation d'un massif de protection à Tchernobyl a été créé en 1997 en vue de mener à bien l'implantation de l'enceinte destinée à transformer l'unité 4 de la centrale détruite dans l'accident, de telle sorte qu'elle soit dans un état stable et ne présente plus de risques pour l'environnement. Sous la conduite du Groupe des huit, de l'Union européenne et de l'Ukraine, 29 pays ont annoncé plus de 900 millions d'euros de contributions à la mise en œuvre du programme. En pleine crise économique et financière mondiale, la « matérialisation » des contributions annoncées est devenue une priorité d'importance.

44. Le plan est désormais entré dans sa phase finale. Les gros travaux d'infrastructure, les projets préparatoires et les projets d'ingénierie ont été menés à bien, de même que la tâche très difficile consistant à stabiliser la structure existante qui entoure le réacteur endommagé pour réduire le risque d'effondrement. Depuis septembre 2007, il existe un contrat de conception-construction d'une nouvelle enceinte de confinement qui enfermera le site et son stock radioactif pour 100 ans au moins et fournira du matériel pour permettre de procéder ultérieurement sans risque aux opérations de démantèlement et d'enlèvement. Les travaux de conception

de la structure en forme de voûte, qui sera montée à côté de l'unité détruite et sera ensuite glissée sur des rails jusqu'à son emplacement sont près d'être achevés et devraient recevoir toutes les autorisations réglementaires nécessaires avant la fin de 2010. Les travaux de dépollution du site, de préparation et d'excavation aux abords contaminés du réacteur sont pratiquement terminés, et la construction des fondations de la voûte devraient pouvoir débuter bientôt. Une fraction substantielle des 20 000 tonnes et plus d'acier requises pour construire la voûte a été commandée.

45. La méthode consistant à faire glisser la nouvelle enceinte de confinement jusqu'à sa place au lieu de l'assembler sur le site a été choisie pour tâcher de réduire le plus possible l'exposition du personnel de chantier aux rayonnements. L'application de normes sévères d'hygiène et de sûreté comme de protection contre les rayonnements est une priorité non négociable sur tous les chantiers du site, quoi qu'elle ajoute à la durée et au coût de la construction. Jusqu'ici, l'exploitant du site, les entreprises et les autorités de contrôle ont à leur actif un excellent bilan en matière de sûreté.

46. L'estimation des coûts et le calendrier du programme ne pourront être affinés qu'une fois achevée la conception détaillée de la nouvelle enceinte de confinement. On compte que les travaux seront terminés en 2013 et que le coût global du plan d'implantation du massif de protection dépassera nettement le milliard d'euros. Les donateurs savent que le programme n'est pas intégralement financé, et des actions sont en cours en vue de mobiliser les fonds supplémentaires requis pour achever le projet.

47. L'AIEA continue à aider l'Ukraine à programmer le déclassement de la centrale nucléaire de Tchernobyl et la gestion ultérieure des déchets radioactifs. Elle l'aide aussi à améliorer les structures de gestion et la gestion des ressources humaines sur place.

I. Préparation aux situations d'urgence

48. L'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) continue d'axer son action sur l'amélioration de la gestion des urgences nucléaires, et elle a concentré ses travaux récents consacrés aux situations d'après l'urgence sur la gestion de ses conséquences. Dans cette perspective, l'exemple extrêmement précieux des zones touchées par l'accident de Tchernobyl est abondamment utilisé pour améliorer les capacités de réaction des États membres. L'association des partenaires à la gestion des conséquences est actuellement au centre de ces travaux et sera également au cœur d'un atelier prévu pour octobre 2010 par la Commission de réglementation nucléaire des États-Unis.

J. Sécurité de l'environnement

49. Le PNUE réalise deux projets liés à Tchernobyl. L'un, qui porte sur la « Contamination radioactive de la zone du territoire biélorussien correspondant à la Réserve radioécologique de Polésie », fait partie du Programme pour la science au service de la paix et de la sécurité de l'OTAN, qui s'inscrit dans le cadre de

l'initiative intereuropéenne Environnement et sécurité, dont le PNUE assure la coordination⁵. Il s'agit avant tout de mettre en place une base de données très complète sur la contamination de la Réserve radioécologique de Polésie et de faire une estimation des conséquences de la redistribution de radioactivité résultant de phénomènes naturels extrêmes comme le feu et l'inondation.

50. Tout récemment, le Gouvernement biélorussien a demandé au PNUE son concours pour évaluer les avantages et la faisabilité, du point de vue de l'environnement, de la production de biocarburant sur les terres contaminées qui ne se prêtent pas à la production agricole. Un groupe de travail est chargé au PNUE d'étudier dans quelle mesure ce projet d'assistance technique serait réalisable.

K. Autres initiatives

51. En 2009, le Fonds d'affectation spéciale PNUD-République tchèque a approuvé un nouveau projet intitulé « La bonne gouvernance à l'échelon local : transfert de connaissances et de compétences de la République tchèque aux régions touchées par l'accident de Tchernobyl du Bélarus, de la Fédération de Russie et d'Ukraine ». Une série de consultations et de tables rondes seront organisées à l'occasion d'une visite d'étude centrée sur l'exemple tchèque d'accès à l'information et de participation des parties prenantes au processus de décision.

52. En 2008, le bureau du PNUD en Ukraine a coorganisé avec le Conseil de l'Europe un atelier intitulé : « Les enseignements à tirer de Tchernobyl pour rendre l'énergie nucléaire en Europe plus sûre : le rôle des autorités locales et centrales dans la préparation aux urgences et dans leur gestion ». Les représentants des autorités locales de 18 pays ont assisté à l'atelier.

IV. Mobilisation, information et sensibilisation

A. Commémorations de l'accident

53. Les anniversaires de l'accident de Tchernobyl sont l'occasion de rappeler au monde les problèmes auxquels la région touchée continue de se heurter, ainsi que de promouvoir des solutions à envisager.

54. Dans des déclarations émanant de son porte-parole, qui ont été diffusées à l'occasion des vingt-deuxième, vingt-troisième et vingt-quatrième anniversaires de la catastrophe de Tchernobyl et très largement distribuées en anglais et en russe, le Secrétaire général analysait l'impact énorme que l'accident avait sur la région, tout en se disant sûr que les communautés touchées avaient des chances et, de plus en plus, les moyens de mener une vie normale. Le Secrétaire général appelait la

⁵ Cette initiative a été mise en place en 2003 par le PNUE, le PNUD et l'OSCE. L'OTAN en est devenue membre associé en 2004, par l'intermédiaire de sa Division de la diplomatie. En 2006, la Commission économique pour l'Europe et le Centre régional de l'environnement pour l'Europe centrale et orientale se sont joints à l'initiative, pour chercher à faciliter un processus permettant aux décideurs publics d'Europe orientale et sud-orientale, d'Asie centrale et du Caucase de stimuler des actions destinées à faire progresser et à protéger en même temps tant la paix que l'environnement.

communauté internationale à continuer d'apporter son concours au relèvement des régions touchées par l'accident de Tchernobyl.

55. Pour en commémorer le vingt-deuxième anniversaire, le Service de coordination de la coopération internationale pour Tchernobyl avait organisé la projection d'un documentaire biélorusse qui avait remporté un prix, intitulé *Les jungles de Tchernobyl : 20 ans sans un être humain*, qui dépeignait la vie des espèces sauvages dans la zone d'exclusion. La commémoration du vingt-troisième anniversaire a quant à elle coïncidé avec le lancement du Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl et celle du vingt-quatrième anniversaire a été l'occasion pour la Banque européenne pour la reconstruction et le développement de faire part de l'état d'avancement d'une action financée au niveau international pour construire une enceinte de confinement protégé autour du réacteur détruit.

56. Des activités de sensibilisation et de mobilisation du public ont été organisées par les équipes de pays des Nations Unies et par les bureaux du PNUD. En 2008, le bureau du PNUD en Ukraine a organisé un circuit à l'intention des représentants des médias internationaux. D'autres manifestations ont eu lieu dans les trois pays : tables rondes, cérémonies d'ouverture d'installations communautaires achevées, séminaires et stages d'apprentissage.

57. En avril 2009, le Service de coordination de la coopération internationale sur Tchernobyl a produit une vidéo intitulée *Turner la page* qui présentait des séquences d'actualité sur les communautés touchées par l'accident et les projets liés à Tchernobyl réalisés par le PNUD dans les trois pays.

B. Ambassadrice itinérante

58. En février 2007, la grande joueuse de tennis Maria Sharapova est devenue Ambassadrice itinérante du PNUD. Elle s'est associée au Service des Nations Unies pour la coordination de la coopération internationale en faveur de Tchernobyl pour faire passer un message d'espoir aux communautés touchées par l'accident de Tchernobyl, et en particulier aux jeunes.

59. Avec le concours financier de 100 000 dollars fourni par la Fondation Maria Sharapova, sept projets centrés sur les jeunes ont été réalisés dans des communautés rurales du Bélarus, de la Fédération de Russie et d'Ukraine. Ils ont permis de créer des accès à l'informatique et à l'Internet, de favoriser une prise de conscience écologique et de remettre en état des installations sportives. En septembre 2008, le PNUD et la Fondation ont lancé une autre initiative, sous la forme d'une bourse pour des jeunes des régions du Bélarus touchées par la catastrophe de Tchernobyl, dont les premiers bénéficiaires ont commencé en septembre 2009 leurs études aux deux principales universités biélorusses.

60. Dans le courant de l'été 2010, M^{me} Sharapova a passé deux jours dans les zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl du Bélarus, où elle a pu observer directement l'état d'avancement d'un certain nombre de projets en faveur des jeunes financés par la Fondation et réalisés par le PNUD. Elle a aussi annoncé une autre contribution, de 250 000 dollars, pour un programme biennal concernant les sports dans le cadre des efforts de relèvement des régions touchées des trois pays.

C. Vers le vingt-cinquième anniversaire

61. Pour préparer la commémoration du vingt-cinquième anniversaire de l'accident de Tchernobyl, le Gouvernement ukrainien a proposé l'organisation, en avril 2011, d'une conférence internationale sur le thème « Vingt-cinq ans après la catastrophe de Tchernobyl : vers un avenir sans risques ». Les questions à examiner seront les perspectives de l'énergie nucléaire, la coopération des gouvernements et des populations locales en matière de risques nucléaires et radiologiques, les stratégies de gestion des déchets radioactifs, les systèmes d'alerte précoce et de réaction aux catastrophes et le développement socioéconomique des régions touchées par l'accident. Le Bélarus et la Fédération de Russie se sont joints à l'Ukraine pour proposer l'organisation d'une conférence internationale, et un certain nombre d'organismes des Nations Unies ont accepté d'y participer.

62. Des manifestations nationales sont également prévues pour commémorer en avril 2011 ce vingt-cinquième anniversaire de l'accident nucléaire de Tchernobyl.

V. Conclusions et recommandations

63. Les entités du système des Nations Unies et les gouvernements sont convenus de s'attaquer aux conséquences rémanentes de la catastrophe de Tchernobyl en favorisant le développement à long terme des régions touchées. Pour traduire cet objectif dans les faits, leurs habitants ont encore besoin d'aide sous forme de projets communautaires d'information sur la manière de mener une vie sans risques et productive dans les territoires contaminés et sur les possibilités et partenariats nouveaux qui permettraient de satisfaire aux besoins locaux en matière de relèvement et de développement.

64. Les équipes de pays des Nations Unies continueront à s'efforcer de garder les problèmes de relèvement après l'accident parmi les priorités des programmes interinstitutions et internationaux. La coordination et la coopération entre organismes des Nations Unies devraient s'inspirer d'une vision axée sur le développement pour Tchernobyl, du plan d'action des Nations Unies à l'horizon 2016 et de l'objectif d'un retour à la vie normale des communautés qui ont souffert de l'accident. Il faudrait poursuivre la coopération sous-régionale et exploiter les effets de synergie que le partage des connaissances et les meilleures pratiques ont permis d'obtenir.

65. L'une des grandes difficultés qui s'annoncent est de mobiliser davantage de ressources auprès des donateurs à l'appui des initiatives locales, pour aider les plus vulnérables et assurer le développement durable à long terme des territoires touchés par l'accident.

66. Le vingt-cinquième anniversaire de l'accident nucléaire de Tchernobyl, qui sera commémoré en 2011, offrira à la communauté internationale l'occasion non seulement de rappeler cette catastrophe à tous, mais encore de renforcer chez les donateurs le souci de venir en aide aux communautés de la région touchée. La conférence internationale qui aura lieu en avril 2011 en Ukraine sera sans doute pour les pays partenaires un moment bien choisi pour faire la preuve de leur engagement et exprimer leur intérêt pour des actions nouvelles et innovantes au profit des populations locales.

67. L'organisation de cette conférence exigera la coopération de toutes les organisations des Nations Unies qui participent aux efforts de relèvement de Tchernobyl. Le PNUD, organisme chef de file des activités des Nations Unies à Tchernobyl, est prêt quant à lui à assurer la coordination des contributions de toutes les entités du système à cette conférence.

Annexe I

Rapport du Bélarus

[Original : russe]

Pour remédier aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, le Bélarus s'attache à présent à passer des mesures de relèvement à la mise en valeur du potentiel socioéconomique et au développement durable des régions touchées.

Cette politique est mise en œuvre dans le cadre de deux programmes quinquennaux (2006-2010) actuellement en cours, le Programme national visant à surmonter les conséquences de la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl et le Programme Fédération de Russie-Bélarus d'action commune en vue d'éliminer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

Les mesures prises dans ce contexte ont permis d'assurer la protection sociale des victimes de la catastrophe de Tchernobyl, de réduire les risques d'effets nocifs sur la santé des membres des équipes de décontamination intervenues après l'accident et des populations touchées et d'obtenir des résultats positifs en ce qui concerne la radioprotection de la population et le relèvement économique et social des territoires contaminés.

Cependant, l'ampleur de la contamination radioactive et la complexité des activités de radioprotection exigent toujours des interventions très ciblées. Dans les zones contaminées, l'application de mesures de protection à grande échelle reste justifiée pour l'agriculture.

Le Bélarus attache une grande importance à l'information de la population. Au cours des dernières années, on a créé dans les zones touchées une cinquantaine de centres d'information, dont 19 bureaux d'information technique sur la sûreté radiologique et les règles élémentaires de sécurité à observer dans la vie courante. En outre, un guide des ressources électroniques a été mis au point à l'intention des spécialistes travaillant dans les régions les plus touchées du pays.

Des mesures importantes ont été prises dans le cadre du programme russo-bélarussien mentionné plus haut. Ainsi, un centre commun d'information sur les problèmes relatifs à l'élimination des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl a été créé et doté de bureaux à Moscou et à Minsk, et un Atlas des conséquences actuelles et prévisibles (jusqu'en 2056) de l'accident de Tchernobyl dans la Fédération de Russie et au Bélarus a été publié. Des travaux sont en cours en vue de la création d'une banque de données unique, assortie d'un fonds d'archives (documents, photographies, séquences vidéo, enregistrements audio, matériels imprimés et autres) contenant l'information accumulée depuis l'accident de Tchernobyl.

Le Bélarus poursuit la réalisation de programmes et projets internationaux en coopération avec l'AIEA, le PNUD, l'OMS, l'UNICEF, la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds.

Jusqu'ici, la coopération internationale pour Tchernobyl a privilégié le relèvement radioécologique et socioéconomique intégré des zones touchées, avant de passer au développement durable de ces territoires. Les projets les plus prometteurs et les plus demandés sont ceux de remise en état et en exploitation des terres contaminées, compte tenu des exigences de sécurité radiologique, du

développement de la production agricole et industrielle, et de la création d'emplois sur place. Les projets qui visent à informer la population des zones touchées, à élever le niveau de ses connaissances radioécologiques et à leur inculquer des habitudes sans risque et des modes de vie sains n'ont rien perdu de leur actualité.

Pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl, le Bélarus envisage d'organiser les manifestations internationales suivantes :

- Une conférence scientifique et technique sur le terrain (avril 2011, à Gomel);
- Un relais de télévision entre Minsk, Moscou et Kiev;
- Une exposition intitulée « Régénérons ensemble la terre qui a souffert », dont le thème s'inspirera de l'action menée conjointement par le Bélarus et la communauté internationale pour remédier aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl;
- Une campagne sur l'Internet, sous forme de dialogues – questions-réponses – avec des experts, et une tournée de représentants des médias dans les zones touchées.

Pour l'avenir, les progrès de la coopération internationale autour de Tchernobyl devront reposer sur l'amélioration des modalités de l'aide, c'est-à-dire, avant tout, sur une coordination efficace des programmes et des projets internationaux avec l'action menée par les États des pays touchés.

Cette coopération devra viser en priorité à créer un système cohérent de gestion du développement économique et social des zones touchées. Sans un appui substantiel aux niveaux national et international, il n'y a aucune chance de venir à bout de problèmes tels que le développement durable des zones contaminées, la mise en place d'infrastructures sociales, l'augmentation des revenus et, à terme, une moindre dépendance des habitants des zones touchées à l'égard des aides sociales de l'État. Il faudra également s'employer méthodiquement à dispenser une information ciblée sur les régions touchées, donner d'elles dans les médias une image de retour à la normale pour y attirer suffisamment d'investissements et assurer la participation active de la population au rétablissement de ses conditions de vie antérieures.

Annexe II

Rapport de la Fédération de Russie

[Original : russe]

Les activités menées en vue d'atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl consistent à améliorer les services médicaux offerts aux habitants des territoires touchés et aux membres des équipes de décontamination intervenues après l'accident et à leurs enfants, ainsi que la qualité de leur vie, et à remettre en état les terres agricoles et sylvicoles. Ce sont là des questions très importantes pour la Fédération de Russie.

La loi fédérale russe sur la protection sociale des personnes touchées par la catastrophe de la centrale nucléaire de Tchernobyl garantit la réparation des atteintes à la santé ou aux biens des citoyens causées par l'accident, une indemnité de risque pour les personnes vivant ou travaillant sur un territoire exposé à une contamination dépassant les seuils admissibles et le bénéfice d'aides sociales.

Le volume des aides sociales dispensées à chaque citoyen est fonction de sa situation au regard de la loi et comprend, notamment, une allocation mensuelle indexée révisée chaque année, une aide aux personnes ayant besoin d'améliorer leurs conditions de logement, une subvention au titre des frais de logement et des services collectifs, le versement d'un supplément pour congés payés, une indemnité mensuelle pour les atteintes à la santé causées par les rayonnements et une aide à l'achat de denrées alimentaires.

La Fédération de Russie met actuellement en œuvre le programme fédéral intégré pour atténuer, d'ici à 2010, l'impact de la catastrophe nucléaire, qui a fondamentalement pour objectif d'assurer pour 2011 le relèvement économique et social des territoires contaminés et la protection radiologique des citoyens, ainsi que leur retour à des conditions de vie et d'activité économique normales – sans contraintes dues au facteur radiologique. Il s'agit, par ce programme, de créer les infrastructures requises pour permettre à la population de vaquer sans danger à ses occupations dans les zones contaminées, d'élaborer et d'appliquer une série de mesures de protection de la santé des citoyens ayant subi les effets des rayonnements, notamment des soins médicaux spécialisés, de créer les conditions d'une exploitation sans risque des forêts situées sur les territoires contaminés, d'améliorer les systèmes spécialisés de surveillance et leurs éléments, ainsi que de diagnostic de l'état des zones contaminées et d'apporter un soutien sous forme d'information et de réadaptation sociopsychologique aux habitants des régions contaminées.

Les fonds affectés aux programmes conduits sur les territoires touchés par la catastrophe de Tchernobyl et imputés au budget fédéral se sont élevés, dans la période 2002-2009, à plus de 3 milliards de roubles (aux prix courants). Il faut y ajouter un montant de l'ordre de 1 milliard de roubles prélevé dans cette même période sur les budgets de divisions de la Fédération de Russie. Ces fonds ont servi à mettre en service des polycliniques pouvant assurer plus de 1 600 consultations à la fois, des écoles pouvant accueillir 2 300 élèves, près de 820 kilomètres de gazoducs, plus de 150 kilomètres de conduites d'eau, ainsi que plus de 40 000 mètres carrés de logements, entre autres réalisations. Ces installations ont

permis d'améliorer la qualité de la vie pour plus de 400 000 personnes vivant dans les zones contaminées.

Dans les arrondissements fédéraux, des centres médicaux spécialisés ont été créés à l'intention des personnes ayant été exposées aux rayonnements et équipés sur le modèle des institutions médicales publiques suivantes :

- Centre panrusse de médecine urgentiste et de radiologie médicale du Ministère chargé des situations d'urgence (Saint-Pétersbourg);
- Centre scientifique russe d'imagerie radiologique (Moscou);
- Faculté de médecine de l'Université d'État de Rostov (Rostov-sur-le-Don);
- Centre radiologique de recherche médicale de l'Académie russe des sciences médicales (Obninsk, région de Kalouga).

Les travaux et l'activité de ces établissements permettent de dispenser tous les ans une aide spécialisée de haute technologie à deux milliers de citoyens qui ont été exposés aux rayonnements émis lors de la catastrophe de Tchernobyl.

Globalement, les objectifs du programme paraissent devoir être atteints en 2011. Toutefois, la rémanence et l'ampleur des conséquences de l'accident de Tchernobyl ne permettent pas d'escompter une solution parfaite de la totalité des problèmes socialement importants dans le cadre du programme pour 2010. Cela s'explique par :

- La présence de risques élevés dus aux rayonnements et à leurs effets nocifs pour la santé;
- Une contamination prolongée par le strontium et le césium – radionucléides qui ont une période de vie d'une trentaine d'années – nuisant à la radioprotection (et qui entraîne une contamination de la production agricole et sylvicole par les radionucléides dépassant les normes);
- L'ampleur et l'hétérogénéité de la contamination radioactive des territoires touchés.

Le Ministère chargé des situations d'urgence a élaboré, dans le cadre du Programme fédéral visant à éliminer d'ici à 2015 les conséquences des accidents radiologiques, un projet dont les objectifs sont les suivants :

- Assurer, d'ici à 2015, les conditions nécessaires à une vie et une activité économique sans risque sur les territoires qui ont été exposés à des rayonnements par suite d'accidents ou de catastrophes radiologiques;
- Mener à bien un ensemble de travaux destinés à atténuer les conséquences des accidents radiologiques à l'échelon fédéral, et jeter les bases méthodologiques, techniques et institutionnelles du transfert ultérieur aux autorités régionales de la charge de résoudre les problèmes suscités par la contamination des territoires.

Le problème des conséquences de l'accident de Tchernobyl n'est pas l'affaire d'un seul État. C'est pourquoi la Fédération de Russie collabore activement avec d'autres pays et avec des organisations internationales.

Une coopération très étroite se poursuit avec la République du Bélarus, notamment pour la mise en œuvre du Programme 2006-2010 d'action commune

visant à éliminer les conséquences de la catastrophe dans le cadre de l'Union des deux États. Ce programme a pour objet de mettre au point des éléments et des mécanismes concertés pour les activités conjointes que les deux pays doivent mener pour éliminer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl. Il s'agit, en l'occurrence, d'améliorer les éléments d'un système permettant de fournir une aide médicale spécialisée aux citoyens russes et biélorussiens victimes de la catastrophe de Tchernobyl, de créer les conditions d'une exploitation sans risque des terres agricoles et des réserves forestières de la Fédération de Russie et du Biélorus qui ont été contaminées par l'accident survenu à la centrale nucléaire, et d'aider les populations intéressées à bien comprendre les conséquences de cet accident en menant une politique commune d'information.

Dans la période 2006-2009, les fonds affectés aux activités conduites par la Fédération de Russie se sont montés à plus de 500 millions de roubles. Chaque année, dans le cadre du Programme d'action commune, des services et soins de santé très pointus sont fournis à plus de 2 000 citoyens russes et biélorussiens qui ont été exposés aux rayonnements consécutifs à la catastrophe de Tchernobyl, grâce aux ressources matérielles et techniques et aux nouvelles technologies médicales dont les centres de santé sont dotés. Un registre unique des victimes a été établi pour la catastrophe de Tchernobyl; il sert à organiser l'aide médicale spécialisée et à mener des études radiologiques et épidémiologiques. En 2009, on a mis la dernière main au projet d'Atlas des conséquences actuelles et prévisibles de l'accident pour les territoires touchés de la Fédération de Russie et du Biélorus.

Pour assurer la mise en œuvre effective de la politique commune d'information sur les moyens d'éliminer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, il a été créé un centre d'information russo-biélorussien doté de bureaux à Moscou et à Minsk.

Des tendances encourageantes se dessinent actuellement dans le sens du développement et de l'approfondissement de la coopération entre la Fédération de Russie et l'Ukraine et dans la volonté affichée par les deux pays de résoudre conjointement les problèmes nés de la catastrophe de Tchernobyl.

La Fédération de Russie joue un rôle très actif dans les travaux du Forum de Tchernobyl. C'est le Ministère chargé des situations d'urgence qui assure sa participation aux projets exécutés par le PNUD, l'AIEA, l'OMS et l'UNICEF pour atténuer les conséquences préjudiciables de la catastrophe de Tchernobyl.

Au nombre de ces projets figurent un projet régional de l'AIEA (RER/3/004) destiné à apporter une assistance sur le plan radiologique pour la remise en état des régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl et des projets du PNUD, de l'OMS et de l'UNICEF réalisés dans le cadre du Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl.

En 2009 et 2010, en particulier, des séminaires de formation, auxquels ont participé des experts internationaux de l'OMS et de l'AIEA, ont été organisés à l'intention des personnels de santé de la ville d'Ouzlovaïa, dans la région de Toula, et de la ville de Volkhov, dans la région d'Orlov. En 2009, on a inauguré un système de vulgarisation pour promouvoir la sécurité des habitants des régions contaminées de Briansk, Orlov, Toula et Kalouga, dans le cadre du Réseau international mis en œuvre par le PNUD.

L'actualité des objectifs à atteindre pour éliminer les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl a été confirmée par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/9, du 20 novembre 2007, intitulée « Renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl ». La Fédération de Russie apporte son appui et participe à la mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies à l'horizon 2016 pour le relèvement des régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl, élaboré en application de cette résolution.

Étant donné la rémanence des conséquences de l'accident de Tchernobyl et l'expérience déjà acquise en matière d'élimination des conséquences des accidents radiologiques, il est proposé de :

- Recommander aux gouvernements biélorusse, russe et ukrainien de continuer de s'employer à atténuer le plus possible les conséquences de l'accident de Tchernobyl par des méthodes ciblées dans le cadre de programmes intergouvernementaux et nationaux spéciaux;
- Soutenir les efforts des gouvernements biélorusse, russe et ukrainien pour fournir une aide médicale spécialisée aux citoyens qui ont été exposés aux rayonnements consécutifs à la catastrophe de Tchernobyl et pour prendre des mesures de réadaptation psychologique et de réinsertion sociale en faveur des habitants des zones contaminées;
- Poursuivre la mise en œuvre de toute une série d'activités d'information et d'éducation, auprès de la population en général et des groupes cibles en particulier, sur les questions de sécurité dans la vie courante sur les territoires contaminés;
- Consolider les actions menées par les gouvernements biélorusse, russe et ukrainien et par les organisations internationales pour assurer le développement économique et social durable des régions contaminées, à travers la réhabilitation des terres agricoles et sylvicoles;
- Installer sur les territoires du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, en vue d'y transférer l'expérience acquise par les spécialistes d'autres pays, des centres internationaux de recherche et de formation qui se consacrent à la radioprotection et à l'information du public, à la remise en état des zones contaminées, à la prise de décisions de gestion en situation de contamination radioactive à grande échelle et aux mesures d'urgence à prendre en cas d'acte de terrorisme radiologique;
- Unir les efforts du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, ainsi que ceux des organisations internationales, pour préparer et conduire les activités qui marqueront le vingt-cinquième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl.

Annexe III

Rapport de l'Ukraine

[Original : russe]

Selon la loi ukrainienne concernant le Programme national d'atténuation des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl (2006-2010), les tâches prioritaires du Gouvernement ukrainien dans ce domaine sont la réadaptation complète, physique, psychologique et sociale, de la population touchée, sa protection sociale et la création de conditions de vie sans risque dans les zones polluées. La politique nationale est axée en priorité sur le relèvement économique et social des agglomérations des zones touchées.

Compte tenu des buts et objectifs du programme national susmentionné et de la loi ukrainienne sur la situation et la protection sociale des citoyens touchés par les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, les intéressés bénéficient tous les ans d'un contrôle médical et de cures et traitements médicaux. Des centres spécialisés de contrôle, traitement et réadaptation psychologique ont été créés, notamment à l'intention des enfants.

En vue d'accroître l'efficacité du traitement psychosocial, un registre national des victimes de la catastrophe de Tchernobyl a été établi. Au 1^{er} janvier 2010, 2 339 532 personnes y étaient inscrites.

En 2009, 2 167 088 victimes de la catastrophe de Tchernobyl, dont 378 696 enfants, étaient suivies dans des établissements du réseau de la protection sanitaire. Sur ce total, 1 877 296 personnes étaient considérées comme malades et nécessitant en permanence des soins médicaux. À cet effet, a été créé un réseau comprenant 37 hôpitaux nationaux et régionaux et 300 centres médicaux régionaux.

La politique ukrainienne d'élimination des conséquences de la catastrophe fait fond notamment sur la coopération internationale en matière de protection de la santé, de protection sociale et de radioprotection, ainsi que sur la mise à profit de l'expérience disponible dans le monde.

Depuis de nombreuses années, le Gouvernement ukrainien coopère avec le PNUD pour mener à bien un programme de relèvement et de développement visant à réduire les conséquences sociales, économiques et écologiques à long terme de la catastrophe et à créer de bonnes conditions de vie pour les habitants des zones polluées, ainsi qu'à faire participer davantage ces derniers à la vie sociale et à les amener à mieux se prendre en main.

Les mesures d'assistance sociale et psychologique à la population touchée, qui visent à mieux la renseigner sur l'état de l'environnement et les modes de vie sains dans les zones polluées, se sont révélées efficaces. Cette action est conduite dans les centres de réadaptation psychologique et de réinsertion sociale et d'information sur l'élimination des conséquences de l'accident, qui ont été créés avec le concours des Nations Unies. Ces centres s'attachent actuellement à la réalisation d'un programme de mobilisation sociale et de développement communautaire dans le cadre du programme de relèvement et de développement précité.

En 2009 a été lancé, avec le concours d'organismes des Nations Unies (OMS, AIEA, PNUD, UNICEF), le projet intitulé « Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl », dont le Ministère ukrainien chargé des situations

d'urgence assure la coordination. Ce projet vise à diffuser auprès de la population touchée des informations fiables sur ce qu'est un mode de vie sain et sans risque dans les zones contaminées. Il a donné lieu à la mise sur pied d'initiatives destinées à aider les communautés locales à retrouver une vie « normale ».

À la fin de 2009, un nouveau projet a été lancé, en coopération avec l'UNICEF, pour améliorer la santé des enfants vivant dans les zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl. Il vise à assurer la formation de personnel médical et à fournir du matériel médical de base, ainsi qu'à créer des centres qui facilitent l'accès des familles avec enfants aux services médicaux, d'aide sociale et d'information.

Les substances radioactives émises à la suite de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl ont contaminé 2 293 localités et villes ukrainiennes.

Selon la législation ukrainienne en vigueur, la zone de contamination radioactive s'étend sur une superficie de près de 54 000 kilomètres carrés et abrite quelque 2 254 000 habitants, dont 497 000 enfants.

Pour les trois dernières années, les activités menées dans le cadre de la loi ukrainienne relative au Programme national d'élimination des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl sont les suivantes :

- Un ensemble de travaux destinés à évaluer l'état écologique des zones contaminées, notamment pour déterminer la densité de la contamination par le césium 137 et le strontium 90;
- L'établissement du profil dosimétrique des agglomérations de 12 régions d'Ukraine;
- Le contrôle des niveaux de radioactivité des denrées alimentaires, des produits forestiers et des plantes médicinales, ainsi que l'équipement, y compris le matériel informatique des laboratoires radiologiques. Cette fonction est exercée par un réseau de services de contrôle des rayonnements qui compte 123 laboratoires et stations répartis sur les zones contaminées;
- Des mesures destinées à assurer la remise en état de ces zones sur le plan radiologique, notamment pour y améliorer les conditions de vie de la population et y permettre la reprise de la production agricole;
- Des mesures visant à garantir une production agricole qui présente des niveaux de radioactivité inférieurs aux maxima admissibles.

La situation radiologique des forêts demeure particulièrement délicate. Les travaux de recherche scientifique qui ont été faits révèlent une concentration de radionucléides dans les arbres, les baies, les herbes médicinales, les champignons et le gibier. Dans les zones forestières, il y a tout un ensemble de mesures de lutte contre les incendies prises pour renforcer les fonctions de protection sanitaire des forêts et prévenir la contamination secondaire des zones environnantes, et les produits de la sylviculture font l'objet d'une surveillance radiologique.

Désormais, il s'agit essentiellement de passer des mesures destinées à prévenir la consommation de produits contaminés au relèvement et à la remise en état intégrée des territoires pollués.

Les orientations les plus prometteuses de la coopération future sous l'égide de l'ONU sont :

- La fourniture d'un soutien logistique aux établissements de soins spécialisés, qui consiste à les doter des équipements de diagnostic et de traitement et du matériel médical les plus modernes, en vue de dispenser les soins voulus aux victimes ayant besoin notamment d'opérations complexes – cœur, cerveau ou transplantation d'organes – et de traitements oncologiques;
- L'octroi d'une aide au réseau de centres interrégionaux de réadaptation psychologique et de réinsertion sociale et d'information de la population quant à l'élimination des conséquences de la catastrophe, qui non contents de fournir des services dans ces domaines ainsi que de mener des activités de formation, contribuent à renforcer les capacités des communes situées dans les zones contaminées et de réaliser des projets de développement économique et social;
- La poursuite des recherches sur la prévention du cancer de la thyroïde, surtout chez les personnes qui avaient moins de 18 ans au moment de la catastrophe et des mesures destinées à compenser le déficit d'iode, en particulier chez les enfants;
- Le développement de la coopération avec l'ONU pour les questions médicales, écologiques et socioéconomiques et les problèmes concernant les jeunes (suivant les recommandations du Forum de Tchernobyl);
- L'organisation, en avril 2011, de concert avec le Bélarus et la Fédération de Russie, d'une conférence scientifique et technique internationale pour marquer le vingt-cinquième anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl et préparer un avenir sans risque, qui se déroulera en même temps qu'une vidéoconférence internationale à laquelle participeront des experts bélarussiens et russes.

Le Gouvernement ukrainien accorde une attention particulière aux problèmes engendrés par l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl. De 2008 à 2010, une grande quantité de travaux ont été consacrés au déclassement de la centrale et à la transformation du sarcophage de Tchernobyl en un système sans risque pour l'environnement, ainsi que le prévoit le plan de réalisation d'un massif de protection. Des mesures ont été prises pour sécuriser le contenu des unités n^{os} 1, 2 et 3, de l'unité n^o 1 de stockage du combustible irradié et de l'ancien sarcophage, assurer la protection physique des matières nucléaires qui se trouvent sur le site industriel de la centrale et respecter les prescriptions de l'AIEA en matière de stockage.

Durant la période 2008-2010, l'assistance technique internationale a permis d'accomplir des progrès appréciables dans la construction d'une usine de traitement des déchets radioactifs liquides, d'une unité de stockage du combustible irradié (n^o 2) et d'un complexe industriel de traitement des déchets radioactifs solides, ainsi que dans la mise en œuvre du plan de réalisation d'un massif de protection.

L'Ukraine est cependant préoccupée par les déchets radioactifs se trouvant sur le site de la centrale de Tchernobyl, dont le terrain a été fortement contaminé. Beaucoup se sont formés au moment des opérations de décontamination et à l'époque de l'exploitation des unités. Aujourd'hui, la centrale de Tchernobyl n'a ni les moyens de production ni les ressources financières nécessaires pour traiter ces quantités considérables de déchets radioactifs. L'absence de système intégré de

traitement de ces déchets pourrait compromettre la réalisation de projets internationaux sur le site de la centrale, et en particulier la construction du massif de protection. Cette crainte a souvent été exprimée par les donateurs qui alimentent le fonds constitué à cette fin.

La solution des problèmes de démantèlement de la centrale et de construction du massif de protection est dans une large mesure subordonnée à la mise en place en temps utile des équipements d'infrastructure, c'est-à-dire à la construction de l'usine de stockage du combustible irradié, de l'installation de traitement des déchets radioactifs liquides et du complexe industriel de traitement des déchets radioactifs solides. Aujourd'hui, ils en sont à des étapes différentes de leur construction sur le site de la centrale. Le non-respect des délais ne peut que retarder la construction du nouveau massif de protection et le démantèlement de la centrale nucléaire.

Dans ces conditions, et après révision du volume des travaux et du devis afférents à l'exécution du plan de réalisation d'un massif de protection, une augmentation de l'aide financière internationale apparaît nécessaire pour assurer la mise en œuvre des projets concernant Tchernobyl conformément au Mémorandum d'Ottawa. L'Ukraine espère que les gouvernements d'autres pays s'associeront aux pays donateurs pour lui apporter leur soutien financier à cette fin, car les problèmes de sécurité créés par la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl sont d'une portée considérable, pas seulement pour l'Ukraine. La réalisation des projets en question sur le site de la centrale nucléaire de Tchernobyl correspond à la démarche retenue par la communauté internationale pour appuyer la décision de l'Ukraine de fermer la centrale et elle est conforme aux accords internationaux sur le démantèlement de la centrale et la reconversion du sarcophage en un massif de protection qui ne présente pas de danger pour l'environnement.